

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

1117-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 31 octobre 2017 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Josée-Anne Adam, commissaire représentante du comité de parents  
Monsieur Claude Béland, commissaire  
Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents  
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire  
Madame Nancy Gélinas, commissaire  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire  
Monsieur Alain Gervais, commissaire  
Madame Johanne Harvey, commissaire  
Monsieur Réal Julien, commissaire  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire  
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents  
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Nicole Trudel, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)  
Monsieur Christian Amyot, directeur des Services des technologies de l'information  
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général  
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises  
Madame Sylvie Rainville, directrice des Services des ressources matérielles

Madame Mélissa Trudel, directrice des Services des ressources financières

La rencontre débute par l'assermentation de la commissaire représentante du comité de parents, madame Josée-Anne Adam.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 49 1017 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1017-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION 50 1017 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 1017-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

### **3.1 Période de questions réservée à l'assistance**

Aucun sujet.

### **3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire**

Aucun sujet.

#### **4. Sujets présentés par la présidence**

Aucun sujet.

#### **5. Sujets présentés par les commissaires**

Aucun sujet.

#### **6. Sujets présentés par la direction générale**

Aucun sujet.

#### **7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)**

##### **7.1 Transport scolaire - Zones dangereuses**

##### **RÉSOLUTION 51 1017 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu des demandes afin que des secteurs soient reconnus comme des zones dangereuses dans le cadre de l'application de la *Politique de transport scolaire*;

CONSIDÉRANT également que le comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire a procédé à l'étude de ces demandes et soumis sa recommandation favorable au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit donné suite à la demande de reconnaissance de zone dangereuse pour le secteur du chemin des Moulins à Saint-Séverin, tel que défini par les Services éducatifs (jeunes);

QUE soit donné suite à la demande de reconnaissance de zone dangereuse pour le secteur du chemin des Daniel à Shawinigan (secteur Lac-à-la-Tortue), tel que défini par les Services éducatifs (jeunes).

Adoptée à l'unanimité.

## 7.2 Formation du comité consultatif EHDAA

### RÉSOLUTION 52 1017 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage prévoit des représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;

CONSIDÉRANT que ces représentants sont désignés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le conseil des commissaires désigne les personnes suivantes pour agir à titre de représentants des organismes au comité consultatif des services aux EHDAA :

- Madame Mylène St-Hilaire, orthopédagogue (syndicat du personnel professionnel);
- Madame Rowena Lung, psychologue (syndicat du personnel professionnel);
- Madame Isabelle Grenier, technicienne en éducation spécialisée (syndicat du personnel de soutien);
- Monsieur Emmanuel Blondin, intervenant représentant de l'organisme Volteface (organisme de justice alternative).

Adoptée à l'unanimité.

## 8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Aucun sujet.

## 9. Sujets présentés par le Service du secrétariat général

### 9.1 Nominations - Membres du comité exécutif 2017-2018

#### RÉSOLUTION 53 1017 :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé que le comité exécutif est formé de 6 membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote, dont le président ainsi que d'un commissaire représentant du comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE, qu'à compter du 6 novembre 2017, les membres du comité exécutif soient :

- Monsieur Jean-Yves Laforest, président du conseil des commissaires;
- Madame Line Lecours, commissaire;
- Madame Nancy Gélinas, commissaire;
- Madame Patricia Pépin, commissaire;
- Monsieur Luc Gaudreault, commissaire;
- Madame Raymonde Cossette, commissaire;
- Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents;

QU'il demeure entendu que le mandat des membres du comité exécutif soit d'une année avec expiration au premier dimanche de novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.2 Adoption de la Politique de divulgation des actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire de l'Énergie

#### RÉSOLUTION 54 1017 :

CONSIDÉRANT l'adoption, le 9 décembre 2016 par l'Assemblée nationale, de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (chapitre D-11.1);

CONSIDÉRANT que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un organisme public assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (chapitre D-11.1);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a l'obligation d'adopter une politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit adoptée la *Politique de divulgation des actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire de l'Énergie*, telle que décrite au document 1017-03.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

### **10.1 Démissions aux fins de retraite**

#### **RÉSOLUTION 55 1017 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Christiane Beaulieu, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Jacques de Shawinigan, laquelle est effective le 17 janvier 2018;
- Madame Micheline Bourque, orthopédagogue à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, laquelle est effective le 11 octobre 2017;
- Monsieur Guy Boissonneault, enseignant à l'école des Bâtisseurs de Shawinigan, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Madame Suzanne Miller-Collins, technicienne en organisation scolaire à l'École forestière de La Tuque, laquelle est effective le 3 janvier 2018;

QU'il demeure entendu que ces démissions sont sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de leur admissibilité à une telle retraite aux dates précitées.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.2 Démission

### RÉSOLUTION 56 1017 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Marilyne Thibault, éducatrice en service de garde à l'école des Vallons de Saint-Paulin, laquelle est effective le 23 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.3 Amendement à la lettre d'entente no 3 de la convention du personnel professionnel

### RÉSOLUTION 57 1017 :

CONSIDÉRANT la lettre adressée aux directeurs des Services des ressources humaines des commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la *FPPE-CSQ*;

CONSIDÉRANT l'entente nationale officiellement signée pour les années 2015 à 2020;

CONSIDÉRANT que le *Comité patronal de la négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF)* a convenu avec la *Centrale des syndicats du Québec (CSQ)*, représentée par son agente négociatrice, la *Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)*, d'un amendement à la convention collective *FPPE-CSQ (P1) 2015-2020*, relatif à la prime pour les psychologues;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la clause 9-4.03 de la convention collective, l'amendement n'est applicable qu'avec le consentement écrit de la commission scolaire et du syndicat local représentant la *FPPE-CSQ*;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'amendement à l'*Entente P1 2015-2020* pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.4 Amendement à l'Entente nationale FSE-CSQ (E1) 2015-2020

### RÉSOLUTION 58 1017 :

CONSIDÉRANT la lettre adressée aux directeurs des Services des ressources humaines des commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la *FSE-CSQ (E1)*;

CONSIDÉRANT l'entente nationale officiellement signée pour les années 2015 à 2020;

CONSIDÉRANT que le *Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF)* a convenu avec la *Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)* d'un amendement à l'*Entente nationale FSE-CSQ (E1) 2015-2020* relatif aux taux de suppléance du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la clause 9-5.01 de la convention collective, l'amendement n'est applicable qu'avec le consentement écrit de la commission scolaire et du syndicat local représentant la *FSE-CSQ*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'amendement à l'*Entente E1 2015-2020* pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.5 Information - Programme d'accès à l'égalité à l'emploi

Monsieur Richard Boyer fournit l'information quant au *Rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi*.

## 11. Sujets présentés par les Services des ressources financières

### 11.1 États financiers 2016-2017

#### RÉSOLUTION 59 1017 :

CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières ont finalisé la production des états financiers pour l'exercice s'étant clos le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers ont été soumis au processus d'audit par la firme indépendante *Mallette SENCRL, comptables professionnels agréés*;



CONSIDÉRANT que les états financiers 2016-2017 ont fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 1017-04 relatif aux états financiers 2016-2017.

Le président du comité de vérification, monsieur le commissaire Serge Lafontaine, désire souligner la rigueur du personnel et les féliciter pour la gestion des finances de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. Sujets présentés par les Services des technologies de l'information**

### **12.1 Mandat d'achat regroupé - Postes informatiques, moniteurs neufs et tableaux numériques interactifs (TNI)**

#### **RÉSOLUTION 60 1017 :**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a reconduit dans ses règles budgétaires 2017-2018 la mesure 50760 *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires*, par laquelle la Commission scolaire de l'Énergie pourra faire l'acquisition de postes informatiques, des moniteurs neufs et des tableaux numériques interactifs pour les élèves et les enseignants;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite adhérer au regroupement des achats auprès de Collecto Services regroupés en éducation pour acquérir les équipements ci-avant décrits;

CONSIDÉRANT que Collecto Services regroupés en éducation procédera à un appel d'offres pour ces équipements pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire évalue la valeur de son engagement à plus de 100 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère au regroupement des achats auprès de Collecto Services regroupés en éducation;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le tout à l'intérieur des limites budgétaires déterminées pour la mesure 50760.

Adoptée à l'unanimité

Président(e)

Secrétaire

### 13. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles

#### 13.1 Octroi de contrat - Agrandissement de l'école Sainte-Marie

##### RÉSOLUTION 61 1017 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50511, *Ajout d'espaces pour la formation générale 2016-2017*, que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé l'allocation totale permise pour la réalisation de travaux d'agrandissement à l'école Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les budgets complémentaires inscrits pour ce projet au plan d'investissements 2017-2018 et relevant des mesures suivantes, mesure additionnelle en maintien de bâtiment, mesure 50625 et mesure d'accessibilité aux personnes handicapées, mesure 30850;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 octobre 2017 et dont le tableau récapitulatif est décrit au document 1017-05;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par le consortium *Michel Pellerin, architecte, et Barin S.E.N.C.R.L.* et les Services des ressources matérielles et dont les informations ont été soumises à *Pluritec ingénieurs-conseils*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le contrat de construction pour l'exécution des travaux d'agrandissement à l'école Sainte-Marie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Paul-A. Bisson inc., au montant de 4 829 400 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les 58 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

### **13.2 Embellissement de cour d'école - École Notre-Dame-de-la-Joie**

#### **RÉSOLUTION 62 1017 :**

CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame-de-la-Joie a élaboré un projet d'embellissement de cour d'école;

CONSIDÉRANT que l'école sollicite l'appui de la Commission scolaire dans la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Politique d'aménagement des cours d'école (parc-école)* adoptée le 4 mai 1999, que la Commission scolaire s'engage à verser à chaque école qui en fait la demande une subvention de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'école Notre-Dame-de-la-Joie dans le cadre de son projet d'embellissement de cour d'école;

QUE soit autorisé le versement par la Commission scolaire d'une contribution au montant de 1 000 \$ pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

### **14. Suivi à la correspondance**

Aucun sujet.

### **15. Sujets divers**

Aucun sujet.

### **16. Séance déclarée ajournée**

#### **RÉSOLUTION 63 1017 :**

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE, vers les 19 h 51, que soit déclarée ajournée au mardi 21 novembre 2017 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

Jean-Jacques

SECRÉTAIRE

Me Jean-François Soubrie